

Relations industrielles Industrial Relations



Syndicalisme ouvrier et action politique

Volume 14, Number 1, January 1959

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1022350ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1022350ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(1959). Syndicalisme ouvrier et action politique. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 14(1), 154–158. <https://doi.org/10.7202/1022350ar>

Article abstract

Au cours de 1958, les positions du syndicalisme ouvrier canadien à l'égard de l'action politique se sont maintes fois exprimées et considérablement précisées. Ce fut d'abord la résolution du Congrès du Travail du Canada, adoptée lors du deuxième Congrès tenu à Winnipeg (21-25 avril 1958). Suivit, le 2 mai 1958, la déclaration du président du CTC, M. Claude Jodoin. Puis ce fut la résolution adoptée au dernier congrès de la CTCC (14-21 septembre 1958), bientôt suivie de celle du congrès de la Fédération des travailleurs du Québec (20-22 novembre 1958). Enfin, une toute récente déclaration de M. Roger Mathieu, président de la CTCC, parue dans l'hebdomadaire *LE TRAVAIL* (12 décembre 1958), s'inscrit dans cet ordre de préoccupations.

Let us all be true disciples of Christ, Dear Brethren. Let us, at all times and in all places, by our presence and our activity, be the witnesses and the apostles of the social doctrine of the Church.

The teacher of justice, charity and truth which is the Church shows us clearly all the requirements of the common good in the face of unemployment.

Trusting that you will be attracted by this noble cause and aroused by its pressing nature, as We pray God to inspire your efforts, and to ease all material and spiritual suffering, We impart to you, affectionately, Our paternal blessing.

Given at Montreal, this Fourteenth day of January, on the Feast of St. Hilary, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and fifty-nine.

Syndicalisme ouvrier et action politique

Au cours de 1958, les positions du syndicalisme ouvrier canadien à l'égard de l'action politique se sont maintes fois exprimées et considérablement précisées. Ce fut d'abord la résolution du Congrès du Travail du Canada, adoptée lors du deuxième Congrès tenu à Winnipeg (21-25 avril 1958). Suivit, le 2 mai 1958, la déclaration du président du CTC, M. Claude Jodoin. Puis ce fut la résolution adoptée au dernier congrès de la CTCC (14-21 septembre 1958), bientôt suivie de celle du congrès de la Fédération des travailleurs du Québec (20-22 novembre 1958). Enfin, une toute récente déclaration de M. Roger Mathieu, président de la CTCC, parue dans l'hebdomadaire LE TRAVAIL (12 décembre 1958), s'inscrit dans cet ordre de préoccupations.

1) RÉSOLUTION DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

Le présent congrès croit qu'il existe aujourd'hui sur la scène politique canadienne un besoin impérieux qui commande la création d'une nouvelle force politique efficace, fondée sur les besoins des travailleurs, des agriculteurs et de groupes semblables, financée et contrôlée par le peuple et ses organisations.

Au cours du dernier quart de siècle, le PSD a contribué de façon prodigieuse au bien-être du peuple canadien, à l'intérieur comme à l'extérieur du Parlement. Le mouvement syndical reconnaît pleinement cette contribution et sait que, avec ses ressources limitées, ce parti continue de lutter pour la justice sociale, la sécurité et la liberté, qui sont également les objectifs de ce congrès.

Le temps est venu d'effectuer en profondeur un réalignement des forces politiques au Canada. On sent le besoin d'un vaste mouvement politique populaire qui grouperait le PSD, le mouvement syndical, les organisations d'agriculteurs, les membres de professions libérales et toute autre personne d'esprit libéral intéressée à une réforme et à une reconstruction sociale en profondeur, effectuées dans les cadres de notre régime parlementaire. Ce vaste instrument politique devrait voir

à ce que le mouvement syndical et les autres organisations populaires, de concert avec le PSD, participent directement à la création d'un tel mouvement, à l'organisation de ses structures, à l'élaboration de sa philosophie et de son programme, aussi bien qu'à son financement et au choix de ses candidats à des fonctions publiques.

On devrait mettre à profit l'expérience du mouvement syndical et des partis sociaux-démocratiques de l'étranger autant que l'étude de leur histoire et de leurs structures peuvent être utiles, mais tout en reconnaissant que toute force politique efficace au Canada doit être canadienne de caractère et de structure.

En lançant un nouveau mouvement politique et en y participant, le mouvement syndical affirme solennellement qu'il ne désire pas dominer un tel mouvement, mais qu'au contraire il désire ardemment une participation aussi étendue que possible de tous les individus et de tous les groupes véritablement intéressés à réaliser une réforme sociale démocratique en profondeur et à recourir à la planification démocratique nécessaire à la réalisation d'une telle réforme.

Le présent congrès donne donc instruction au Conseil Exécutif de donner immédiatement suite, de façon prioritaire, à ce projet, en entamant des pourparlers avec le PSD, les organisations agricoles intéressées ainsi que les individus et les groupes de même mentalité; de rédiger une constitution et un programme pour ce mouvement politique du peuple canadien; et de faire rapport au prochain congrès du CTC qui se prononcera sur ce projet, ainsi que sur les projets de constitution et de programme.

En attendant que cela se produise, le présent congrès réaffirme le principe établi dans la résolution politique adoptée au Congrès de fondation du CTC, et qui se lit comme suit:

[Le présent congrès] invite instamment tous les syndicats, les fédérations et les conseils affiliés, a) à s'intéresser vivement aux affaires politiques; b) à poursuivre leur travail d'action et d'éducation politiques de la façon dont ils le faisaient dans le passé et; c) à entreprendre toute activité qui leur paraîtra opportune dans l'avenir pour mener à bien les objectifs fondamentaux du congrès;

Et que le service d'Education politique assiste dans toute la mesure du possible les syndicats affiliés, les fédérations et les conseils du travail dans la mise en application de leur programme d'éducation et d'action politique.

2) DÉCLARATION DE M. CLAUDE JODOIN, PRÉSIDENT DU CTC

La décision du Congrès du Travail du Canada de participer à la formation d'une nouvelle force politique au Canada a tout naturellement suscité un intérêt considérable, au sein comme à l'extérieur du mouvement ouvrier. Il semble également qu'elle ait entraîné une certaine méprise à l'égard de son effet sur certaines unions affiliées au CTC.

Il existe au sein du CTC un certain nombre d'unions affiliées qui sont constituées exclusivement d'employés civils. Le CTC reconnaît que ces unions doivent maintenir une position de stricte neutralité, comme ce fut toujours le cas d'ailleurs. La décision du CTC n'envisageait pas une modification de cette attitude, pas plus

d'ailleurs que le Congrès souhaite une telle modification. Le CTC tient tout autant que quiconque à ce que le service civil au Canada, aux plans fédéral, provincial et municipal, soit à l'abri de tout soupçon de partisanerie politique.

A l'instar des autres unions, les unions d'employés civils jouissent d'une autonomie complète à l'intérieur du Congrès. C'est aux unions elles-mêmes qu'il appartient de décider si elles doivent ou non s'identifier à une action du genre de celle que propose la résolution portant sur l'activité politique. Il est clair que les unions d'employés civils ne voudront pas de cette identification, et le Congrès respecte cette attitude. A tout événement, le Congrès verrait à dégager ces unions de toute responsabilité à l'égard de prises de position de caractère politique et à éliminer toute possibilité d'identification à cet égard.

Le Congrès du Travail du Canada croit fermement que les unions d'employés civils ont des intérêts identiques à ceux des unions d'autres catégories de travailleurs et d'employés. Toutes ces unions bénéficient de leur activité réciproque et profitent de leur succès mutuel.

Le Congrès continuera son aide aux organisations d'employés civils pour qu'ils croissent en nombre, améliorent leur salaire et leurs autres conditions de travail et obtiennent l'exercice du droit de négociation collective. Le CTC a ferme espoir qu'il réussira à conserver, et même à multiplier dans ses rangs les unions d'employés civils.

3) RÉSOLUTIONS DE LA CTCC

a) Que le Congrès s'en tienne au texte de la Constitution de la CTCC. (Or l'article 30a se lit comme suit: «Il est interdit à cette Confédération, comme à chacun de ses groupements, de s'affilier à un parti politique, et à la CTCC comme telle d'appuyer un parti politique.»)

b) Que le Congrès décide d'instituer une Commission d'Education politique qui aura pour mission de guider le Service d'Education de la CTCC et les comités régionaux d'éducation quant aux techniques des programmes d'éducation politique du mouvement; Que le Bureau Confédéral de la CTCC soit autorisé à seconder toute action politique décidée sur le plan régional, sauf toute action politique partisane.

4) RÉSOLUTION DE LA FTQ

Attendu que le Congrès du Travail du Canada, à Winnipeg, a décidé d'entreprendre des pourparlers avec d'autres groupements à tendances progressives en vue de fonder un parti politique populaire représentant les intérêts des classes laborieuses;

Attendu que la fondation dans cette province d'un tel parti populaire constitue un besoin très urgent pour la grande majorité des citoyens et particulièrement pour la classe ouvrière dont les gains économiques et le droit d'association sont sans cesse menacés par une législation provinciale inadéquate;

Attendu qu'il est impérieux de mettre sur pied dans la province de Québec un mouvement dont le programme, tout en s'harmonisant à celui de l'organisation

nationale en ce qui a trait aux questions relevant de la juridiction fédérale, tiendrait compte des problèmes particuliers à la province de Québec, ainsi que des légitimes aspirations de la population de notre province sur des sujets tels que l'éducation, la politique fiscale, et autres;

Attendu que cette Fédération, représentant quelque 175,000 travailleurs syndiqués du Québec, est toute désignée pour prendre l'initiative d'un tel mouvement.

Qu'il soit résolu que cette conférence de la Fédération des Travailleurs du Québec donne mandat à son Comité exécutif et à son Comité d'éducation et d'action politique d'entreprendre immédiatement les démarches nécessaires auprès des autres groupements à tendances progressives, de les consulter, et de faire rapport à la prochaine conférence en vue de donner suite à la résolution de Winnipeg sur le plan provincial.

5) DÉCLARATION DE M. ROGER MATHIEU, PRÉSIDENT DE LA CTCC

A la suite de décisions prises par leurs congrès respectifs, à Winnipeg et à Montréal, le CTC et le PSD ont formé un comité conjoint auquel ils ont confié la mission d'étudier la possibilité de fonder un nouveau parti politique canadien... Ce comité conjoint a désigné trois de ses membres... pour entamer des pourparlers avec la CTCC dans le but de découvrir si notre Confédération serait éventuellement disposée à contribuer au lancement du nouveau parti politique projeté.

A sa dernière réunion, le Bureau Confédéral de la CTCC a accepté l'invitation... aux pourparlers qui auront lieu en vue de la fondation d'un nouveau parti politique et de la formulation de son programme.

Jusqu'ici, le Congrès de la CTCC s'est toujours opposé à toute action politique partisane, qu'il s'agisse d'affiliation à un parti politique ou de l'appui de notre mouvement à un parti quelconque. Cette attitude de la CTCC ne signifie pas cependant que notre centrale syndicale sous-estime l'influence de la politique sur la société et ses institutions, et elle ne doit pas davantage être interprétée comme une renonciation à s'occuper de la politique d'une façon directe ou indirecte un jour ou l'autre. Au contraire, cette neutralité officielle est la formule que nous avons choisie pour dire aux partis politiques que notre mouvement ne les considère pas dignes de notre confiance et de notre appui.

En effet, les travailleurs en général et le syndicalisme en particulier sont loin d'avoir été choyés jusqu'ici par les partis politiques qui ont dirigé, à un moment ou à un autre, les affaires publiques, tant sur le plan fédéral que provincial. Non seulement les travailleurs et le syndicalisme n'ont pas été choyés, mais ils ont généralement été ignorés ou systématiquement persécutés. Tous nos mémoires à Ottawa et à Québec ont été relégués aux oubliettes et on s'obstine à ne pas vouloir supprimer la législation hostile au syndicalisme, à ne pas vouloir corriger celle qui est la source ou la consécration d'injustices flagrantes pour les travailleurs et à ne pas vouloir adopter celle qui servirait vraiment le bien commun.

Pas plus aujourd'hui que dans le passé, les dirigeants, militants et membres de la CTCC ne souhaitent l'arrivée au pouvoir, que ce soit à Québec ou Ottawa, d'un parti ouvrier qui aurait pour but de servir exclusivement les intérêts de la classe ouvrière au détriment des autres classes de la société. Nous attendons cependant

avec impatience le jour où les législateurs évolueront dans un contexte tel qu'ils devront et pourront servir le bien commun et toutes les classes de la société.

Un nouveau parti verra-t-il le jour prochainement au Canada? Dans l'affirmative, s'agira-t-il d'un parti vraiment démocratique? Méritera-t-il que la CTCC s'y affilie? Ou vaudra-t-il mieux qu'elle se limite à encourager ses membres à en faire partie? Ou bien, pour une raison ou pour une autre, s'agira-t-il d'un parti avec lequel la CTCC préférera n'avoir aucun lien direct ou indirect?

Avant de répondre à ces questions que nous devons nous poser un jour ou l'autre, il est sage que notre Bureau Confédéral se renseigne et qu'à cette fin il délègue certains membres qui lui feront un rapport complet des pourparlers en cours.

Le syndicalisme revendique depuis toujours une représentation adéquate pour les travailleurs partout où leurs intérêts et leur sort sont en jeu. Ce droit de représentation nous étant reconnu par ceux qui projettent de fonder un nouveau parti politique, notre Bureau Confédéral s'en est prévalu et a unanimement décidé que la CTCC serait présente. C'est ainsi que notre mouvement sera en mesure de dire à qui de droit ce qu'il attend d'un parti politique qui veut être au service du bien commun. C'est ainsi que nous pourrons dire notre mot dans l'élaboration du programme du parti projeté. C'est ainsi que nous pourrons exiger des cadres démocratiques grâce auxquels les économiquement faibles seront en mesure de jouer un rôle aussi influent que les souscripteurs à la caisse électorale dans les partis traditionnels.

Il va sans dire que ce ne sont pas les trois représentants du Bureau Confédéral qui décideront de la participation ou de la non-participation éventuelle de la CTCC à la nouvelle formation politique. Ce n'est pas davantage au Bureau Confédéral qu'il appartient de prendre une telle décision, mais bien au Congrès.

Jusqu'à ce que notre Congrès revise ses positions sur le plan de la politique, si jamais il juge à propos de les reviser, intensifions notre travail d'éducation politique parmi les travailleurs en général et auprès de nos syndiqués en particulier, sans négliger l'éducation politique qui est peut-être la plus urgente actuellement, celle des partis eux-mêmes. Et n'est-il pas plausible de croire qu'un parti en gestation est plus susceptible d'être influencé par nous que ne le sont en réalité les vieux partis? Ceux-ci ont d'ailleurs prouvé il y a déjà longtemps qu'ils sont imperméables à tout ce qui vient de la classe ouvrière.

Dans notre prochain numéro

Nous publierons le texte complet du jugement de la Cour suprême du Canada décidant la légalité de la formule Rand dans l'affaire Le Syndicat catholique des employés de magasins de Québec vs La Compagnie Paquet Limitée.